



**Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP)
Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) au Tchad**

TERMES DE REFERENCE

Atelier d'information et d'identification d'institutions nationales à accréditer aux fonds climatiques internationaux

Stratégie : identification d'une institution à accréditer au fonds d'adaptation et fond vert climat

1 – CONTEXTE

Le Tchad a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) au Sommet de la Terre à Rio en 1992 et l'a ratifié en Avril 1993. La CCNUCC a rapidement donné naissance à une floraison de textes notamment le Protocole de Kyoto conclu en 1997 que le Tchad a signé et ratifié en 2002. En outre, le Tchad a signé et ratifié l'Accord de Paris sur le Climat respectivement en avril 2016 et décembre 2016. En dépit de sa volonté à lutter contre les changements climatiques et ses répercussions, la République du Tchad ne dispose pas encore d'institutions suffisamment fortes et organisées pour pouvoir pleinement recourir aux mécanismes financiers de la CCNUCC et mettre en œuvre des projets et mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques C'est. Dans ce contexte que le projet Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) au Tchad – intitulé « adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables » organise un atelier d'information, de sensibilisation et d'identification d'institutions nationales à accréditer aux fonds climatiques internationaux du 14 au 15 février 2019. Aussi, l'AMCC vient en appui aux Autorités Nationales Désignées (Points focaux du Fonds d'adaptation et du Fonds Vert Climat) pour la mise en place et l'opérationnalisation d'une Institution Nationale Mise en œuvre de fonds climatiques (Fonds d'adaptation et Fonds Vert Climat).

2- OBJECTIF

L'objectif principal de cet atelier est de sensibiliser et d'identifier des institutions nationales susceptibles d'être accréditées auprès des fonds climatiques (fonds d'adaptation et fonds vert climat) afin de permettre au Tchad d'accéder directement aux financements des Fonds climatiques internationaux. Plus spécifiquement, il s'agit : (i) d'informer les participants sur les conditions d'accréditation et les enjeux de mobilisation des fonds climatiques pour le Tchad et (ii) renforcer les compétences et l'expertise des participants en matière de finance climat et des procédures d'accréditation aux fonds climatiques

3- CONTENU

Les points qui seront présentés et discutés au cours de l'atelier sont désignés comme suit:

- La finance climatique,
- Le Fonds d'adaptation,
- Le Fonds Vert climat,
- Le processus d'accréditation aux fonds climatiques : capacités requises,
- L'accréditation du FSE : Etat d'avancement et difficultés rencontrées
- Evaluation des capacités des institutions nationales à assumer le rôle d'INM et identification d'INM potentielle
- Processus de candidature, plan de travail et calendrier d'activités des INM potentielle.

4- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cet atelier, les participants ont renforcé leur compétences et expertise en matière et des procédures d'accréditation aux fonds climatiques. En outre, les institutions pouvant être potentiellement accréditées sont identifiées.

5- METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'atelier sera constitué de différentes sessions de présentation et d'échanges en plénière sur les fonds climatiques et les capacités requises pour l'accréditation aux fonds climatiques et des travaux de groupe portant sur l'évaluation des capacités des institutions à assumer le rôle d'INM.

6- PARTICIPANTS

Les participants sont principalement les institutions nationales publiques et privées susceptibles d'être accrédités au fonds climatiques. Les institutions régionales, internationales et les agences de coopération déjà accréditées présentes à N'Djamena seront invitées pour partager leurs expériences. L'atelier comprendra 25 participants.

7- DUREE ET LIEU

L'atelier se déroulera du 14 au 15 février 2019 à N'Djamena au CEFOD.